Communiqué de l'Union Confédérale des Retraités CGT

DEPUTES ET GOUVERNEMENT DECOUVRENT SUBITEMENT

UNE « INSUPPORTABLE » HAUSSE D'IMPOTS LOCAUX

TOUCHANT DE NOMBREUX RETRAITES !

Depuis la Loi votée par le Gouvernement Sarkozy, l'Union Confédérale CGT des Retraités n'a cessé de dénoncer les coups portés au niveau de vie des retraités par les diverses mesures fiscales : suppression de la demi-part fiscale aux parents isolés ou aux veufs et veuves ayant eu un enfant, imposition de la majoration de 10 % pour les retraités ayant élevé trois enfants, instauration de la CASA de 0,3 %, gel des pensions...

Ces différentes mesures fiscales ont rendu imposables des retraité-e-s qui ne l'étaient pas et a fait franchir à certains le seuil déclenchant le paiement de la redevance TV qui supprime des aides diverses... De plus, comme toute la population, les personnes retraitées ont subi la hausse de la TVA.

Depuis le 3 juin 2014, dans l'unité des Organisations CGT, CFTC, CGC, FGR-FP, FO, FSU, LSR, Solidaires, UNRPA, nous avons mobilisé des milliers de retraités. Le 1er octobre, ensemble, nous déposions plus de 100 000 cartes pétitions auprès du Président de la République.

Partout dans le pays, nos Organisations n'ont eu de cesse de demander auprès des Elus, du Président de la République la suppression de ces mesures fiscales, l'arrêt du gel des pensions.

Au fil de ces initiatives, nous n'avons cessé d'informer les médias, trop sourds à nos interventions.

Subitement, Parlementaires, Gouvernement, médias découvrent la gravité de la situation faîte à des milliers de retraités.

D'autre part, n'y a-t-il pas le risque de voir le Conseil constitutionnel casser la décision prise subitement par le Premier Ministre, au nom d'une « rupture d'égalité entre contribuables » ?

Ce qui se passe actuellement montre combien, au fil des années, les Gouvernements sont sourds aux revendications des retraités. Souhaitons que cette subite réaction de la majorité gouvernementale ne soit pas seulement à mettre en lien avec la prochaine échéance électorale !

L'UCR-CGT n'accepte pas que ces mesures fiscales ne soient que suspensive.

NOUS REFUSONS :

- Le maintien de la suppression de la demi-part supplémentaire pour les retraités veufs, veuves ou divorcé-e-s ayant élevé seul-e-s un ou des enfants.
- La fiscalisation de la bonification des pensions des retraités ayant eu trois enfants et plus.
- La perte de pouvoir d'achat des pensions.

Le 24 novembre, dans toute la France, dans l'unité, les retraités seront mobilisés une nouvelle fois pour dire **NON** à une politique qui leur est néfaste.

Montreuil, le 3 novembre 2015